

## PROGRAMME DE FORMATION TITRE PROFESSIONNEL FORMATEUR PROFESSIONNEL D'ADULTES

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, SELFORME assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

SELFORME et le centre de formation organiseront le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **TITRE PROFESSIONNEL FORMATEUR PROFESSIONNEL D'ADULTES (FPA)**.

Le référentiel de formation du Formateur Professionnel d'Adultes a pour objectif de professionnaliser le parcours de l'apprenant lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements professionnels.

Grâce à sa double expertise pédagogique et technique, le formateur professionnel d'adultes accompagne les apprenants dans l'apprentissage d'un métier ou dans l'acquisition de compétences ou de savoirs nécessaires à l'accès à la qualification, la professionnalisation et l'accès ou le maintien dans l'emploi.

Le formateur professionnel d'adultes analyse des demandes formelles et informelles de formation pour identifier les compétences et les savoirs à acquérir par les apprenants et pour rédiger la progression pédagogique de la formation à animer. Pour préparer son animation, il formalise les étapes clés et les modalités sous la forme d'un scénario pédagogique et d'accompagnement. Il choisit, adapte ou crée les activités et sélectionne ou conçoit des ressources adaptées. Le formateur anime la formation selon différentes modalités (présentiel, distance, alternance...). Il s'appuie sur les pédagogies actives et adopte une posture de facilitation des apprentissages. Il prend en compte l'hétérogénéité du groupe pour adapter la formation aux besoins des apprenants et à leur progression. En amont, pendant et à la fin de la formation, il évalue les acquis des apprenants pour mesurer leur progression et valider l'acquisition de savoirs ou de compétences relatifs à un référentiel. En cas de besoin, il met en place des démarches de remédiation aux difficultés individuelles d'apprentissage

### *Cadre réglementaire du diplôme préparé*

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants. Arrêté du 07/05/2009 paru au JO du 09/06/2009 - Arrêté du 23/12/2013 paru au JO du 15/01/2014. Arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ; Arrêté du 8 décembre 2008 modifié relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

### *Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis*

- Être titulaire d'un baccalauréat ou équivalent niveau IV.
- Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de formation

### ***Buts de la formation***

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **FORMATEUR PROFESSIONNEL D'ADULTES** (séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **FORMATEUR PROFESSIONNEL D'ADULTES**, le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

### ***Méthodes pédagogiques et techniques mises en oeuvre***

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en entreprise.

Les mises en situation pédagogiques en entreprise d'accueil (phase alternée de la formation) seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation, selon une programmation calendaire validée d'un commun accord entre les parties.

La progression pédagogique se fera sur la base du programme ci-après en lien avec le référentiel.

#### **CCP1 : CONCEVOIR ET PREPARER LA FORMATION**

- 1 – Elaborer la progression pédagogique d'une formation multimodale à partir d'une demande
- 2 - Concevoir un scénario pédagogique et d'accompagnement en intégrant la multimodalité.
- 3 - Concevoir des activités d'apprentissage et d'évaluation en intégrant la multimodalité.

#### **CCP2 : ANIMER UNE FORMATION ET EVALUER LES ACQUIS DES APPRENANTS**

- 4 – Animer une formation et faciliter les apprentissages selon différentes modalités.
- 5 – Evaluer les acquis de formation des apprenants
- 6 – Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage

#### **CCP3 : ACCOMPAGNER LES APPRENANTS EN FORMATION**

- 7 – Accompagner les apprenants dans leur parcours de formation
- 8 - Accueillir un apprenant en formation et co-construire son parcours
- 9- Tutorer les apprenants à distance
- 10 - Accompagner le développement professionnel des apprenants

#### **CCP4 : INSCRIRE SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DANS UNE DEMARCHE DE QUALITE ET DE RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES**

- 11 – Respecter et faire respecter la réglementation en vigueur en formation et dans sa spécialité

12 – Réaliser une veille pour maintenir son expertise de formateur et de professionnel dans sa spécialité

13 – Analyser ses pratiques professionnelles



19 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

Tel : 03 80 74 87 65

contact@selforme.com  
www.selforme.com

Siret 535 347 587 00011 - APE/NAF 8559A - N° de Déclaration d'activité : 26 2103 470 21 - UAI : 0212262V

### Modalités des certifications

L'obtention du **TITRE PROFESSIONNEL FORMATEUR PROFESSIONNEL D'ADULTES** se caractérise par les éléments suivants :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	CCP
<b>EPREUVES 1 et 2</b>	<p>a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).</p> <p>b) D'un dossier professionnel faisant état des pratiques professionnelles du candidat.</p> <p>c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.</p>	<i>Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le ministère du travail</i>	<b>CCP 1</b> <b>CCP 2</b> <b>CCP 3</b> <b>CCP 4</b>



19 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

Tel : 03 80 74 87 65

contact@selforme.com  
www.selforme.com

Siret 535 347 587 00011 - APE/NAF 8559A - N° de Déclaration d'activité : 26 2103 470 21 - UAI : 0212262V